

parer de cette église qui est très belle, pour en faire un musée. Mais les employés du gouvernement durent se retirer devant les protestations du clergé de l'église, qui affirmait qu'une telle transformation attentait aux droits du Cardinal et qu'elle ne pouvait se faire sans son autorisation. Prévenu par télégramme, le cardinal Fischer s'adressa à l'Empereur d'Allemagne pour la sauvegarde de ses droits. Et à son tour, l'Empereur chargea de cette mission son ambassadeur à Rome. Les chancelleries délibèrent.

Agrégation des Ursulines au Tiers-Ordre. — Les Ursulines furent fondées par Sainte Angèle de Mérici, pour l'éducation de la jeunesse. Or, la Fondatrice appartenait au Tiers-Ordre franciscain. Les Supérieures de la Congrégation ont donc demandé récemment à Sa Sainteté Pie X de pouvoir participer aux privilèges et aux indulgences accordées à l'Ordre Séraphique. Cette supplique, appuyée par le Cardinal Archevêque de Milan et par plusieurs Evêques, vient de recevoir une réponse favorable. Le 20 juin dernier, le Saint Père a agrégé canoniquement les Ursulines au Tiers-Ordre, leur laissant toutefois leur autonomie et leur indépendance. C'est donc un nouvel accroissement pour la famille franciscaine. Tous nos lecteurs s'en réjouiront avec nous.

Mort d'un évêque franciscain. — Mgr Jules Marsili, évêque d'Antigona, est décédé à l'âge de 89 ans, au couvent de la Portioncule. Le Souverain Pontife à la nouvelle de sa maladie, lui envoya une bénédiction spéciale, en souvenir des services rendus par lui à l'Eglise. Franciscain depuis 1840, missionnaire en Albanie pendant 25 ans, Pie X l'avait, en 1873, sacré évêque de Sappa, en Albanie, pour récompenser son zèle. Depuis plusieurs années son grand âge l'avait décidé à démissionner et à se retirer à Assise où il est décédé le 28 juillet.



Si Dieu te donne prospérité, remercie-le très humblement et garde-toi de pécher par orgueil, car les dons de Dieu ne doivent pas nous servir d'armes contre lui

(S. Louis, *tertiaire*.)